

UNE COLONIE FRANÇAISE  
AU PARAGUAY :  
LA NOUVELLE-BORDEAUX

**Recherches Amériques latines**  
*Collection dirigée par Denis Rolland et*  
*Joëlle Chassin*

La collection *Recherches Amériques latines* publie des travaux de recherche de toutes disciplines scientifiques sur cet espace qui s'étend du Mexique et des Caraïbes à l'Argentine et au Chili.

**Déjà parus**

Idelette MUZART-FONSECA DOS SANTOS & Denis ROLLAND (org.), *Le Brésil face à son passé : la guerre de Canudos*, 2005.

Severo SALLES, *Dictature et lutte pour la démocratie au Brésil (1964-1985)*, 2005.

STRESSER-PEAN, *Le soleil-Dieu et le Christ*, 2005.

Pierrette BERTRAND-RICOVERI, *Mythes de l'Amazonie. Une traversée de l'imaginaire shipibo*, 2005.

Jean-Pierre BLANCPAIN, *Immigration et nationalisme au Chili. 1810 – 1925*, 2005.

Marc LENAERTS, *Anthropologie des Indiens Ashéninka d'Amazonie*, 2004.

Pietro LAZZERI, *Le conflit armé en Colombie et la communauté internationale*, 2004.

Mylène PERON, *Le Mexique, terre de mission franciscaine (XVI-XIX)*, 2004.

Michel MONER et Christine PÉRÈS (textes réunis et présentés par.), *La littérature pour enfants dans les textes hispaniques*, 2004.

P. LESBRE et M. J. VABRE, *Le Mexique préhispanique et colonial*, 2004.

Carlos AGUDELO, *Enjeux du multiculturalisme*, 2004.

Federica MORELLI, *Territoire ou Nation : Réforme et dissolution de l'espace impérial en Équateur, 1765-1830*, 2004.

Lionel BAR, *Communication et résistance populaire au Nicaragua*, 2004.

© L'Harmattan, 2005  
ISBN : 2-7475-8255-8  
EAN : 9782747582551

*Présenté par*  
Guido Rodriguez Alcalá et Luc Capdevila

UNE COLONIE FRANÇAISE  
AU PARAGUAY :  
LA NOUVELLE-BORDEAUX

**L'Harmattan**  
5-7, rue de l'École-Polytechnique  
75005 Paris  
FRANCE

**Harmattan Könyvesbolt**  
1053 Budapest,  
Kossuth L. u. 14-16  
HONGRIE

**L'Harmattan Italia**  
Via Degli Artisti 15  
10214 Torino  
ITALIE

## *L'Amérique du sud vers 1855*



in Thomas L. Whigham, *The Paraguayan War*, vol. 1, Lincoln, UNP, 2002, p. 26.

## PRESENTATION

### 1. Une petite ville sur la rive droite du Paraguay

L'actuelle agglomération de Villa Hayes, située à quelques kilomètres au nord d'Asunción sur l'autre rive du fleuve Paraguay, a longtemps connu des vies éphémères. La première, au XVII<sup>e</sup> siècle colonial, due au père Roque González, était une mission dénommée Yasoka. La tentative fut presque sans lendemain. Sur le même emplacement, un siècle plus tard, le père Amancio González Escobar fonda une nouvelle mission. Il l'appela Melodía. Le site prit rapidement le nom d'Amancio cue : *cue*, signifie "ce qui est passé" en langue guaraní. Elle aussi avait été vite abandonnée. La colonie devenue indépendante, ce fut cette fois le nouvel État paraguayen, qui au XIX<sup>e</sup> siècle, entreprit d'installer des établissements durables de l'autre côté du grand fleuve. Le décret du 14 mai 1855 pris par le président Carlos Antonio López, décida d'établir plusieurs centaines de colons français sur ce site. Il lui fut alors attribué le nom de Nueva Burdeos, en référence au port d'embarquement des migrants<sup>1</sup>. Cette nouvelle fondation exista le temps d'une demi-année. En janvier 1856, la colonie française à peine née fut dissoute. Mais Carlos Antonio López, décidé à marquer sa volonté d'enraciner durablement le Paraguay sur cette terre, lui donna le nom de Primera Villa Occidental<sup>2</sup>. Avec le temps, elle devint Villa Occidental. Tel était le nom de cet établissement lors de l'occupation argentine, à la suite de la guerre de la Triple alliance (1864-1870). Les Argentins évacuèrent la localité en 1879. Par la suite, elle a pris le nom de Villa Hayes, en hommage au président états-unien Rutherford B. Hayes ; celui-ci, lors des négociations entre le Paraguay et l'Argentine, avait arbitré

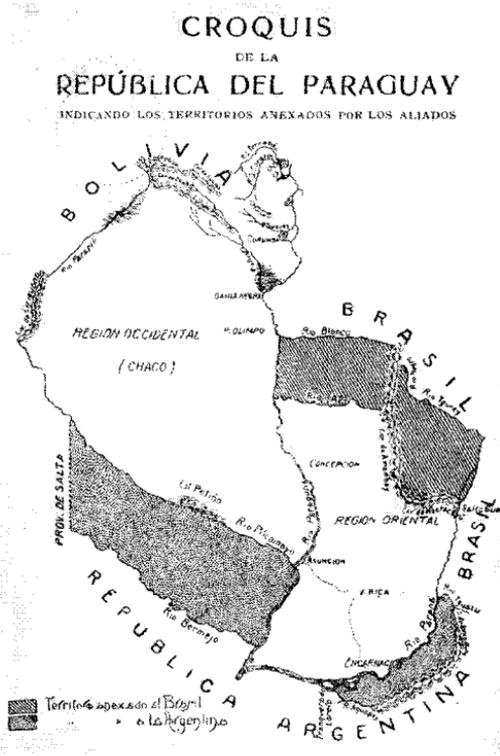
---

1. Nouvelle-Bordeaux, en français.

2. Première ville occidentale, en français.

en faveur de la restitution à Asunción de cette partie du Chaco située au nord du Pilcomayo.

*Le Paraguay revendiqué vers 1855 et territoires perdus en 1870*

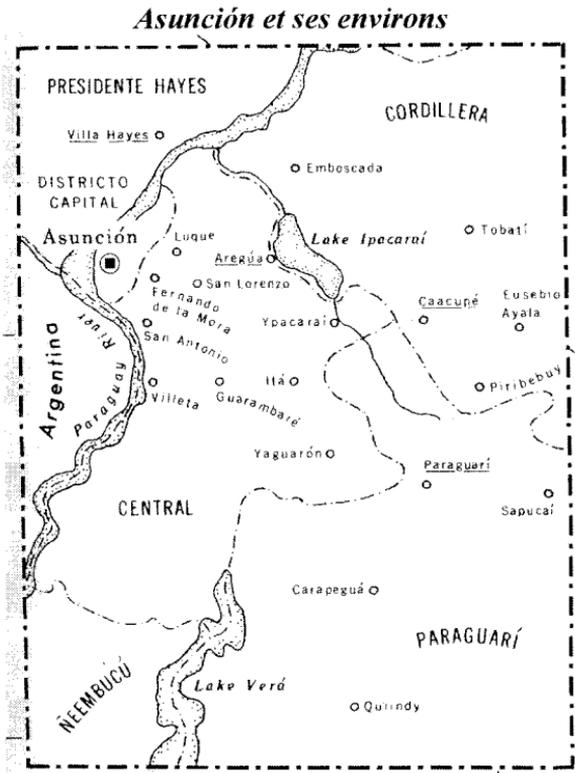


*in Juan E. O' Leary, El Libro de los Heroes, Asunción, Lib. La Mundial, 1922.*

Les changements de dénomination ne sont pas l'expression de caprices. Ils traduisent une volonté ancienne d'occupation de la rive droite du fleuve Paraguay et la difficulté à y parvenir. Le Chaco, à la fois carrefour et terre de confins, est une région frontière où les derniers affrontements interétatiques remontent à un passé qui n'est pas si éloigné<sup>1</sup>. Le fleuve Paraguay divise la république du même nom en deux régions bien distinctes par la géographie et par l'histoire. À l'arrivée des Espagnols, les Guarani,

1. Cf. la guerre du Chaco au cours de laquelle le Paraguay s'opposa à la Bolivie (1932-1935).

avec lesquels ils s'associèrent, peuplaient la partie orientale. Ces derniers vivaient en état de guerre permanent contre les peuples du Chaco, en particulier les Mbayá, groupe guerrier resté combatif et insoumis jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle ; de sorte que le Paraguay indépendant, sous les régimes du docteur Francia (1814-1840) et de Carlos Antonio López (1844-1862), a maintenu des relations conflictuelles avec eux<sup>1</sup>.



in Cathryn L. Lombardi (e.a.), *Latin American History. A teaching atlas*, Madison, UWP, p. 83, 1983.

Les prêtres, qui durant l'époque coloniale avaient établi de nombreuses missions jésuites et franciscaines dans la région orientale, n'y sont pratiquement pas parvenus pour le Chaco occidental ; ce que souligne l'abandon répété des missions

1. Branislava Susnik, *El rol de los indígenas en la formación y en la vivencia del Paraguay*, Asunción, 1982, tome 2, p. 94-115.

Yasoka et Melodía. Mais Nueva Burdeos échoua en tant que colonie française, non en tant que lieu de peuplement permanent. Depuis le milieu du XIX<sup>e</sup> siècle les Mbayá étaient devenus moins belliqueux. Par ailleurs, le gouvernement de Carlos Antonio López avait accordé les moyens militaires et logistiques suffisants pour que le groupe d'immigrants français réussisse son implantation.

*José Gaspar Rodríguez de Francia*



Timbre commémorant le centenaire de la mort de Francia.

## 2. Le président López et l'ouverture du Paraguay au monde

Sur la personne de Carlos Antonio López (1792-1862), le premier président du Paraguay indépendant, on peut rappeler qu'il mena une existence en retrait de la vie politique sous la dictature de José Gaspar Rodríguez de Francia<sup>1</sup>. À la suite du vide laissé par le décès du dictateur, après six mois d'assemblées et de coups de force, il fut nommé consul avec Mariano Roque Alonso, le 12 mars 1841. Les consuls, en s'éloignant de la politique d'isolement menée par Francia, entreprirent de nouer des relations

---

1. José Gaspar Rodríguez de Francia (1766-1840) fut nommé dictateur en 1814 et mourut en étant toujours au pouvoir. Son gouvernement fut caractérisé par un contrôle absolu sur la vie publique et privée, ainsi que par l'isolement du Paraguay. Protégeant son pays des guerres qui à la suite de l'Indépendance ont ravagé les régions de la Plata, il fit fermer les frontières et n'entretint aucune relation diplomatique avec d'autres États.

diplomatiques avec les pays d'Europe et d'Amérique. Pour ce faire, il était nécessaire d'obtenir la reconnaissance internationale du Paraguay comme nation souveraine, il l'était *de facto* depuis 1811. Il était donc nécessaire de déclarer solennellement l'indépendance. Elle fut proclamée le 25 novembre 1842, à la suite de trois décennies d'indépendance de fait. Le 13 mars 1844, Carlos Antonio López élu par le congrès, devint le premier président de cette république, charge qu'il assura jusqu'à sa mort. L'Empire du Brésil reconnut l'indépendance du Paraguay en septembre de la même année ; mais le gouverneur de Buenos Aires, Juan Manuel de Rosas (1793-1877), la personnalité dominante de l'Argentine entre 1829 et 1852, s'y refusa pour sa part. L'attitude de Rosas et les guerres du Río de la Plata, n'ont pas favorisé l'ouverture diplomatique d'Asunción ; ce fut seulement en mars 1853 (après la chute de Rosas), que la République du Paraguay obtint d'être reconnue par la France et l'Angleterre<sup>1</sup>.

**Carlos Antonio López (1792-1862),  
président du Paraguay de 1844 à 1862.**



---

1. Liliana Brezzo, *La Argentina y el Paraguay, 1852-1860*, Buenos Aires, Corregidor, 1997, p. 57. Le 4 mars 1853, le Paraguay signa des traités d'amitié, de commerce et de navigation avec l'Angleterre, la France, la Sardaigne et les États-Unis.

En juin 1853, pour faire ratifier les traités signés en mars par les représentants de la France, de l'Angleterre et de la Sardaigne, le président envoya son fils aîné en Europe, le général Francisco Solano López (1826-1870). Le ministre plénipotentiaire obtint la ratification des traités. À Paris, il rencontra également Elisa Alicia Lynch qui devint la compagne de sa vie. L'empereur Napoléon III reçut en audience le général López en janvier 1854. Par l'intermédiaire de ses ministres, il invita le Paraguay à participer à la foire internationale qui devait se tenir à Paris en 1855. Le Paraguay y fut effectivement représenté. Cette invitation n'était pas une simple preuve de courtoisie, mais l'expression de la volonté politique de l'empereur de renforcer les relations avec les pays américains. Dans les républiques d'outre-Atlantique, la France bénéficiait alors d'un grand prestige. Aussi, les circonstances étaient favorables pour consolider les relations franco-paraguayennes<sup>1</sup>. Dans le cadre de sa mission, le 15 septembre 1854, le général López signa un contrat avec l'armateur négociant bordelais Antonio López. Ce dernier s'engagea à transporter au Paraguay 800 à 900 immigrants basques (français ou espagnols), âgés de moins de quarante-cinq ans, catholiques, de bonne moralité et capables de fonder une colonie agricole<sup>2</sup>. Les formes du contrat étaient exceptionnelles. Elles témoignent de la politique volontariste du gouvernement de López. Celui-ci avançait les coûts du transport et de l'établissement des immigrants, leur donnant sur place un statut civil et de propriétaire extrêmement avantageux au regard du régime paraguayen. Bien que très favorable à l'amorce d'un courant migratoire à son bénéfice, la confédération argentine, encore engluée dans les guerres civiles, n'offrit des conditions similaires à ses immigrants que dans les années 1860-1870<sup>3</sup>. Mais, comme on le verra plus tard, à la différence de son puissant voisin, le Paraguay imposa aux colons français un régime quasi militaire.

---

1. Peter A. Schmitt, *Paraguay y Europa, 1811-1870*, Asunción, 1990, p. 94-95.

2. *El Semanario*, numéro 133 du 10 mars 1856.

3. Guy Bourdè, *Urbanisation et immigration en Amérique latine*. Buenos Aires, Paris, Aubier, 1974.

## *Francisco Solano López*



Timbre commémorant la naissance du maréchal López.

Ce contrat participait du projet d'ouverture et de modernisation de don Carlos, qui incluait le recrutement d'experts étrangers (ingénieurs, techniciens, artisans) en vue de la création d'une industrie du fer, d'un chantier naval, d'un arsenal et de la construction d'un chemin de fer. De nombreux experts furent engagés en Angleterre par le général López durant son séjour sur cette île, en particulier dans le domaine de la métallurgie. D'autres nationalités furent sollicitées, notamment l'Espagnol Ildefonso Bermejo. Sur l'invitation de Francisco Solano López, il voyagea au Paraguay pour venir y travailler comme professeur et comme journaliste. Ce fut une expérience passionnante, mais aussi frustrante pour cet intellectuel. À son retour dans la péninsule, il publia un livre très critique sur Carlos Antonio López<sup>1</sup>.

### **3. Des colons français pour peupler le Chaco paraguayen**

L'armateur bordelais n'a pas respecté les lettres de l'accord qu'il avait signé avec le général López. Selon la première clause du contrat, les huit cents à neuf cents colons qu'il était chargé de

---

1. *Vida paraguaya en tiempo de López*, Buenos Aires, Eudeba, 1973.

recruter devaient être principalement des agriculteurs, auxquels pouvaient être ajoutés quelques ouvriers et artisans. Il s'était engagé à ce qu'ils quittent le port de Bordeaux en novembre et décembre 1854 (clause 14). Mais la première expédition de 134 émigrants français prit le large tardivement, le 4 janvier, et débarqua à Asunción le 1<sup>er</sup> avril 1855 ; la seconde, de 217 émigrants partit deux mois après, le 28 février, et arriva le 24 juin ; la troisième quitta Bordeaux le 7 juin et mouilla dans le port d'Asunción le 11 septembre de la même année. Sur un total de 419 immigrants arrivés à destination, d'autres partis ultérieurement ayant été détournés en Argentine, quatre-vingt-six hommes seulement ont été effectivement dénombrés comme agriculteurs<sup>1</sup>. Les conséquences de ces manquements n'ont pas échappé à Francisco Solano López lorsque, le 11 novembre 1854, il embarqua à Marseille sur le vapeur *Tacuarí* pour rentrer au Paraguay ; l'importation d'armes formait un autre volet de sa mission en Europe, il avait ainsi acquis en Angleterre cette canonnière pour équiper la flotte paraguayenne.

D'après un courrier du consul de France au Paraguay, alors que le général López faisait escale à Rio de Janeiro, il s'était informé de la dégradation des relations entre le Brésil et son pays, car l'Empire armait une flotte de guerre pour l'envoyer à Asunción. Il écrivit alors en France pour ordonner le report du départ des colons. On ignore si l'ordre est arrivé à temps à destination, ou s'il fut feint de le non recevoir. En effet, le premier contingent de Français quitta le port de Bordeaux précisément à ce moment-là. Le 20 janvier, Francisco Solano López de retour à Asunción, découvrit une ville inquiète de l'arrivée imminente de la flotte brésilienne. Le président avait donné l'ordre d'évacuation en prévision d'une éventuelle attaque. En février la flotte commandée par l'amiral Ferreira de Oliveira mouilla dans les eaux territoriales paraguayennes. Finalement, celui-ci ne fit pas usage de la force, il parvint à négocier un accord avec le général López à la mi-mars. Peu après, les 134 immigrants de la première expédition bordelaise arrivèrent, sans que l'information prenne beaucoup d'espace dans

---

1. Le groupe comportait également 14 charpentiers, 14 cordonniers, 9 tailleurs, 5 tisserands, 4 boulangers, 4 forgerons, 2 tanneurs, 2 musiciens, 2 maçons, 2 charretiers, 2 ouvriers, 2 fabricants de brosses, 2 jardiniers, 1 serrurier, 1 graveur, 1 plombier. Parmi les 77 femmes, 8 étaient couturières. Peter A Schmitt, *Paraguay y Europa, op. cit.*, p. 104.

les colonnes des deux journaux qui existaient au Paraguay à cette époque : *El Semanario*, l'organe de presse du gouvernement, et *l'Eco del Paraguay*, récemment fondé par Ildefonso Bermejo, qui venait lui aussi d'arriver ; ce dernier, très attaché à conserver son indépendance, préféra s'occuper des questions littéraires<sup>1</sup>. Dans son message présidentiel de mars 1857 Carlos Antonio López rappela l'affaire des immigrants français :

“Les incidents survenus avec le Brésil [...] n'ont pas laissé le temps au Gouvernement de la République de s'occuper de la préparation de la Colonie, en raison de cela, dès qu'arriva la première expédition de colons, le Gouvernement les hébergea convenablement dans la Capitale et les pourvut en vivres en abondance. Cependant, très peu de jours après leur arrivée ils firent montre d'un caractère turbulent, intimant au Général López, dans une lettre que certains signèrent, qu'on les déplace à la Ville de Pilar, prétextant qu'on leur avait dit que le terrain y était meilleur que celui qu'on leur avait donné. [...] Face à cet acte d'insubordination, il fut nécessaire de faire preuve d'indulgence, et le Gouvernement se limita à les renvoyer sur le site destiné à la colonie, à l'exception des deux meneurs de l'émeute, qui furent envoyés à la Ville de San Pedro”<sup>2</sup>.

Le ton, avec lequel le président rappelle l'épisode des immigrants de la Nouvelle-Bordeaux, témoigne de sa profonde déception. De plus, l'échec du projet de colonisation provoqua une crise aiguë dans les relations franco-paraguayennes, jusqu'au point de craindre une rupture violente. Dans le numéro du 26 juillet 1856, *El Semanario* alerta ses lecteurs du risque d'une intervention militaire anglo-française au Paraguay. Le confinement de colons français dans l'intérieur du pays, d'un nombre supérieur à deux contrairement aux propos du président López, fut un facteur supplémentaire de tensions entre les deux pays. La profonde irritation du consul français, très marquée dans la correspondance, explique vraisemblablement en partie la présence d'une canonnière française au large d'Asunción quelques mois après, en 1857, alors que se réunissait le Congrès. Le bateau de guerre se retira sans

---

1. Ildefonso Bermejo est arrivé au Paraguay en mars 1855, le même mois que Elisa Alicia Lynch. En février elle avait donné naissance à Buenos Aires à Panchito, le fils aîné du général Francisco Solano López. Celui-ci mourut le 1<sup>er</sup> mars 1870 à seize ans avec le grade de colonel à la bataille de Cerro Corá, qui marque la fin de la guerre de la Triple alliance.

2. Carlos Antonio López, *Mensajes de Carlos Antonio López*, Asunción, Biblioteca Republicana, 1987, p. 187.

avoir émis le moindre signe d'hostilité. Néanmoins, il était venu sillonner les eaux territoriales paraguayennes sans respecter les lois de navigation de la République.

Les événements advenus entre avril 1855 et mars 1857 ne doivent pas faire perdre de vue que, dans un premier temps, autant les autorités françaises que celles du Paraguay ont partagé un même optimisme quant au succès du projet de colonisation de la Nouvelle-Bordeaux. Initialement, elles entretenaient des relations de confiance réciproques. Ainsi, *El Semanario*, dans son édition du 7 juillet 1855, salua l'arrivée du contingent de travailleurs immigrés, "industrieux et intelligents", en déplorant la défiance des habitants d'Asunción avec laquelle ils avaient été accueillis :

"Nous avons observé, avec chagrin, que l'on en vient à regarder avec indifférence un événement d'une pareille importance pour le bien-être futur, la richesse, et la puissance de la République ; et que certains, en voyant l'arrivée des premiers colons, et la manière selon laquelle le Gouvernement Suprême les a hébergés et les a fait assister, manifestent de la méfiance à l'encontre de tout étranger comme nos Pères le suggéraient au Peuple, fronçant les sourcils, pinçant les lèvres et grommelant, montrant ostensiblement leur dégoût et leur désapprobation à l'arrivée de ces immigrants".

La critique sur les réserves, les craintes, voire le rejet, que des compatriotes exprimaient à l'encontre des immigrés, bien que n'étant pas explicitement formulée, a certainement inspiré l'éditorial de *l'Eco del Paraguay* du 3 mai 1855. Il s'agit d'un appel à l'hospitalité paraguayenne, affirmant que la situation de *méditerranéité* du pays, en raison de sa géographie et de l'isolement antérieur imposé par la dictature de Francia, était regrettable. En effet, "les pays qui ont le plus progressé... sont exactement ceux qui ont traité avec humanité les étrangers". L'éditorial conclut en conseillant au gouvernement de poursuivre la réflexion engagée, rendant "utile et profitable toute comparaison, et de vérifier si les idées émises sont appropriées et opportunes pour la République du Paraguay". Le président Carlos Antonio López finançait intégralement l'édition de ce journal et le salaire de son directeur. Il le rappela à l'ordre, sèchement, dans le *Semanario*, quant à sa prétention de lui réserver des conseils<sup>1</sup>. Désormais,

---

1. Éditions des 5 et 12 mai 1855.

*l'Eco del Paraguay* n'ouvrit plus ses colonnes pour inspirer publiquement la pensée du président.

Il est fort probable que les privilèges accordés aux immigrants firent des envieux, et engendrèrent des tensions dans la société paraguayenne. Le gouvernement de don Carlos avait payé leur voyage depuis la France, puis avait continué de les prendre à sa charge lorsqu'ils séjournèrent à Buenos Aires et à Asunción, avant de les installer dans le Chaco. Dans ce qui allait devenir la Nouvelle-Bordeaux, plus de mille ouvriers paraguayens travaillaient, aménageant les terrains, construisant les maisons, et préparant les cultures pour l'arrivée des colons. La colonie était établie sur un terrain de quatre kilomètres et demi de front, le long du fleuve Paraguay, pour neuf kilomètres de profondeur, divisée en lots agricoles et en parcelles pour le logement et le maraîchage. Les colons mariés recevaient une maison élevée sur une parcelle dans l'agglomération pour y assurer la subsistance de leur famille, plus un terrain de labours, dont l'étendue prenait en compte l'âge et le nombre des ayants droits [annexe III]. Il leur était remis également les provisions, les semences, les animaux et les outils pour démarrer l'entreprise, le temps d'une année. De plus, ils étaient exonérés d'impôt et de service militaire pour dix ans. Bien entendu, les colons étaient tenus de rembourser le gouvernement pour la totalité des frais engagés. Le remboursement interviendrait à la suite de la troisième année suivant l'installation, sous la forme du versement du quart du produit réalisé à partir des cultures commerciales : coton, tabac, indigo, etc.<sup>1</sup>. Néanmoins, parmi toutes ces conditions généreuses, il en figurait une qui pouvait sembler trop contraignante, voire excessive à des yeux étrangers :

“8<sup>o</sup> La Colonie est principalement agricole : chaque colon fera du travail de la terre sa première occupation : il pourra semer, récolter ses produits, et en disposer sans charge, avec une liberté totale, sans limitation, ni plus d'obligation que celle d'informer préalablement sur les ventes, ou les exportations de la Colonie, au chargé de la comptabilité, qui délivrera un document avec pour

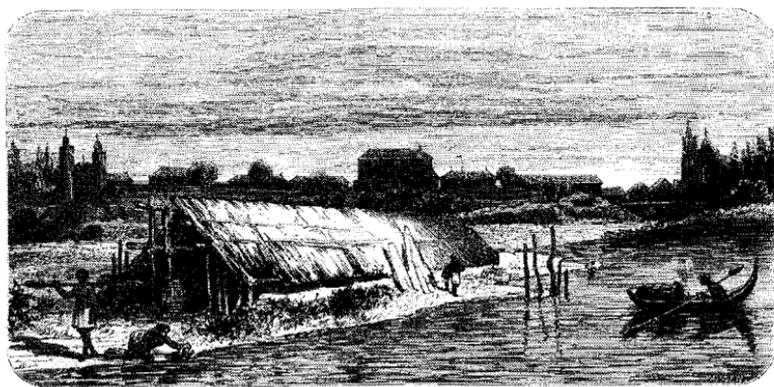
---

1. *Decreto sobre el establecimiento de la colonia francesa en Nueva Burdeos*, Imprenta Nacional, Edición bilingüe en francés y español, Archives Nationales d'Asunción, Section Historique, volume 314, numéro 17 (ANA SH 314,17). Schmitt, *Paraguay y Europa*, op. cit., p. 92-112 ; Carlos Pastore, *La lucha por la tierra en el Paraguay*, Montevideo, Antequera, 1972, p. 132-146.

seul objet de faire le constat que le porteur a bien rempli l'obligation de déclaration préalable”.

Certes, les immigrants n'étaient pas originaires d'un pays dont le régime était marqué par les idées libérales. Louis-Napoléon Bonaparte venait de liquider la Seconde République et de se faire proclamer "empereur" troisième du nom dans le prolongement d'un coup d'État sanglant, le 2 décembre 1851, suivi par la poursuite, l'incarcération et la déportation de dizaines de milliers d'opposants républicains. Cependant, sous ce gouvernement, comme dans d'autres pays européens, il existait une distinction, méconnue dans beaucoup de pays sud-américains, entre les sphères politique et économique. Sous le II<sup>nd</sup> Empire, les autorités françaises, bien que réprimant les opposants, n'exigeaient pas des paysans qu'ils tiennent une comptabilité des ventes aussi précise, en les soumettant à des tracasseries administratives permanentes. Surtout, les hommes n'étaient pas contraints par l'État d'exercer une activité particulière.

### *Les bords du Paraguay près d'Asunción vers 1855*



La ville de l'Assomption : Vue prise du Rio-Itarayay. — Habitation principale des Indiens Paragayens (Guaranis). — Dessin de Sauvageot.

in Alfred Demersay, "Fragments d'un voyage au Paraguay", *Le Tour du Monde*, 1865, p. 337-352.

Dans les villages paraguayens les autorités publiques étaient présentes en tout, même sans intention répressive, ce qui a pu déplaire aux Néo-bordelais. Pourtant, Luis Caminos, le juge de paix, fonctionnaire au niveau d'instruction supérieur, avait

justement été choisi parce qu'il parlait le français. Luis Caminos, qui parvint jusqu'à occuper le ministère des Relations extérieures sous le gouvernement de Francisco Solano López (1862-1870), devait traduire en français les lois et la réglementation de base du pays, tout en expliquant les textes aux colons. Le lieutenant-colonel Vicente Barrios fut nommé en juillet commandant de la place. Il était alors fiancé à Inocencia López, la fille de don Carlos, avant de devenir son mari. Par la suite, promu général, Vicente Barrios joua un rôle important durant la guerre de la Triple Alliance. La qualité des fonctionnaires nommés par le président López pour lancer la colonie montre l'attention toute particulière que le gouvernement portait à ce projet.

Les premiers Français arrivèrent sur le site de la Nouvelle-Bordeaux le 16 mai 1855, à bord du *Bermejo*. Ils étaient accompagnés par le général Francisco Solano López et son état major, qui naviguaient sur le *Tacuarí*<sup>1</sup>. Par la suite, le gouvernement acheta le vapeur *Unido*, renommé le *Nueva Burdeos*, afin d'organiser un transport quotidien reliant la colonie à la capitale<sup>2</sup>. Le comte de Brayer, consul de France, se déplaça lui aussi sur les lieux afin de vérifier les conditions de vie des colons. Le 10 juin 1855, il fit part à son ministre des Affaires étrangères de sa bonne opinion sur cette entreprise :

“Je dois dire à V. E., Monsieur le Ministre, que je crois que la colonie de la Nouvelle-Bordeaux a un avenir brillant, si comme me l'a assuré Monsieur le Président López, elle doit être incessamment augmentée par de nouveaux arrivages. Le terrain comme j'ai pu m'en convaincre moi-même est d'une fertilité remarquable, bien situé, élevé dans toutes ses parties de vingt à quinze mètres au dessus du niveau des plus fortes crues du fleuve, parfaitement salubre et à une distance de la Capitale qui permettra aux colons d'y transporter facilement leurs produits par le fleuve”.

Le 24 juin arriva le second contingent de Français. Peut-être étaient-ils trop fatigués pour participer à la fête de la Saint Jean, qui était aussi celle de doña Juana Pabla Carrillo de López, l'épouse du président. On en trouve aucune trace dans la presse. Cependant, ils célébrèrent dignement le 24 juillet, jour de Saint Francisco Solano. Le patron de la colonie portait le même nom que

---

1. Selon l'*Eco del Paraguay* du 17 mai 1855.

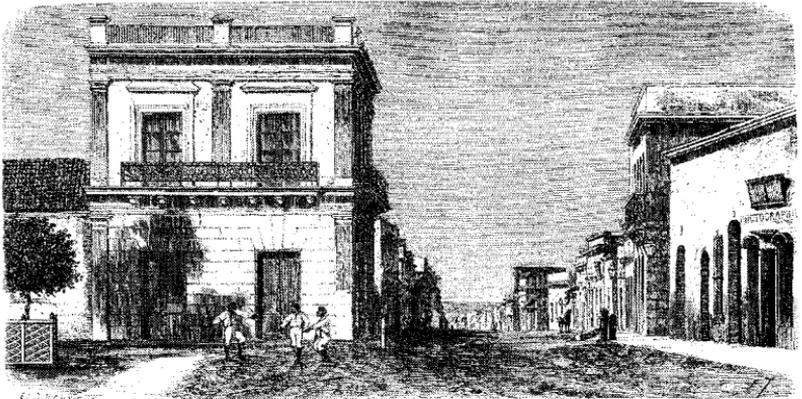
2. L'*Eco del Paraguay* du 20 mars 1856.

le général fils du président. Le général fêta son anniversaire à Asunción, entouré des siens et de ses amis. Mais, il se déplaça à la Nouvelle-Bordeaux le 29, où les colons lui avaient préparé une cérémonie. Le 2 août, le journal d'Ildefonso Bermejo réserva un grand espace à la manifestation organisée par les Français. Bermejo, qui avait accompagné le général, rapportait :

“L’avance prise par la Colonie, malgré le peu de temps qui s’est écoulé depuis son installation jusqu’à aujourd’hui, nous est apparue comme quelque chose de fabuleux. Les maisons, bien que rustiques, sont disposées selon un ordre symétrique et régulier qui offre à l’œil de l’observateur un certain caractère visuel agréable, permettant de se représenter ce que deviendra l’agglomération avec le temps. Chaque colon possède à l’arrière de sa demeure une certaine portion de terre ; terrain qui loin d’être laissé en friches, est cultivé avec toutes sortes de légumes abondants et d’autres plantes aussi utiles que bénéfiques”<sup>1</sup>.

Très élogieux sur les richesses de la nature et les qualités des habitants de la localité, qui avec le temps pourrait être amenée à dépasser la ville d’Asunción, l’article conclut : “En somme, la Nouvelle-Bordeaux est le pays de l’espérance”.

### *Asunción vers 1870*



Une rue de l'Assomption. — Dessin de R. Théron, d'après un croquis de l'auteur.

in Louis Forgues, “Le Paraguay. Fragments de journal et de correspondances”,  
*Le Tour du Monde*, 1874, p. 369-416.

---

1. *L'Eco del Paraguay* du 2 août 1855.

L'hiver austral 1855 fut placé sous le signe des bonnes relations franco-paraguayennes. Le 16 août, l'*Eco del Paraguay*, évoqua la commémoration à Asunción d'un autre anniversaire. Celle-ci avait été organisée en l'honneur d'un illustre Français :

“La veille de l'Assomption a été célébrée avec des feux d'artifices, des musiques, des volées de cloches et une illumination générale [de la capitale]. Le jour suivant une cérémonie solennelle fut donnée à la Cathédrale en commémoration de la dite fête et en l'Église de l'Encarnación où fut chanté un *Te Deum*, sur la proposition du consul de France, en l'honneur de la fête de l'Empereur des Français<sup>1</sup>. Un grand nombre de personnes a participé à la cérémonie.”

Le 15 août, jour de la Vierge de l'Assomption (Asunción), était la grande fête de la ville qui en portait le nom. Qu'en 1855 ait été autorisée simultanément une cérémonie publique à la mémoire de la naissance de l'empereur Napoléon I<sup>er</sup>, témoigne de la qualité des relations franco-paraguayennes à cette date ; pour le moins, elle ne permettait pas de prévenir leur détérioration aussi rapide. Encore le 10 octobre, Brayer écrivait : “La Colonie de la Nouvelle-Bordeaux marche bien, la grande majorité des colons qui y sont installés, travaillent assidûment, et auront dès la première année des récoltes de coton, tabac, maïs, manioc” ; ce qui contraste avec les arguments qu'il développa par la suite pour expliquer l'échec du projet de colonisation<sup>2</sup>. En janvier 1856, alors que la colonie était dissoute, le juge de paix Caminos informait le président López que, jusqu'alors, il n'avait eu à traiter aucune question civile ou criminelle sérieuse entre les Français<sup>3</sup>.

Luis Caminos n'incluait pas les fugues. Celles-ci relevaient du pénal. Les conséquences en étaient beaucoup plus graves. Des colons avaient commencé à fuir dès le 12 juillet 1855. Cinq Français avaient alors tenté d'abandonner la Nouvelle-Bordeaux pour rallier la ville de Corrientes, en Argentine. Ils espéraient traverser le sud du Chaco. Ou les conditions d'existence des colons n'étaient pas celles décrites dans la presse, et jusqu'alors dans la correspondance consulaire, ou bien il s'agissait de personnalités particulièrement audacieuses ou inconscientes. Car les fugitifs

---

1. Il s'agit de l'anniversaire de la naissance de Napoléon I<sup>er</sup>, né le 15 août 1769 à Ajaccio.

2. Cf. notamment la dépêche qu'il adressa au ministre des Affaires étrangères, le 22 décembre 1855.

3. Note de Luis Caminos au Président, 1<sup>er</sup> janvier 1856, ANA, SH 314 II, p. 377.

s'étaient risqués à traverser à pieds, sur plusieurs centaines de kilomètres un territoire inconnu, couvert de fourrés d'épineux souvent impénétrables et de marécages, peuplé d'animaux sauvages et où vivaient des groupes indiens considérés par les Paraguayens comme hostiles et potentiellement très dangereux. De ce que l'on sait, ils moururent en chemin. Dès le 15 juillet, pour prévenir de nouvelles "désertions", Carlos Antonio López prit un décret imposant de sévères restrictions de liberté et de mouvement aux colons. Ils ne pouvaient plus sortir chasser sinon à certaines heures, en demandant un permis au commandant de la garnison de la place et en étant accompagnés par deux ou trois soldats<sup>1</sup>. Afin de dissuader les candidatures à la fuite, le décret réglementait également les travaux agricoles et la vente de l'outillage des colons. Ces mesures de restriction purent être ressenties comme excessives. C'est en tout cas l'opinion dont le journaliste argentin Héctor Varela s'est fait l'écho. Lors d'un séjour au Paraguay, en octobre et novembre 1855, il s'était déplacé à la Nouvelle-Bordeaux. Il relata son expérience dans un livre publié tardivement à Buenos Aires, dans le contexte de la fin de la guerre de la Triple alliance, à un moment où le régime des López était farouchement condamné dans la région. Héctor Varela y brosse le tableau des colons français opprimés par les fonctionnaires locaux qui, respectant les ordres supérieurs, leur interdisaient de faire usage de leurs armes, que ce soit pour la chasse ou pour se défendre des animaux féroces<sup>2</sup>.

Le témoignage d'Héctor Varela présente certainement une part d'exagération. Néanmoins, il est exact que toutes les agglomérations de la République étaient placées sous le contrôle du pouvoir central. Ces habitudes de gouvernement avaient été prises à l'époque de Francia, les autorités locales continuaient d'informer le président sur les moindres détails de la vie courante. L'arrivée d'un étranger, une affaire de concubinage, l'état des

---

1. Publié dans l'*Eco del Paraguay* n° 39, 3 janvier 1856.

2. Héctor Varela, *Elisa Lynch de Quatrefages por Orión*. Buenos Aires, 1870. En 1855, Héctor Varela était venu au Paraguay sur la proposition de Francisco Solano López, qui lui confia la mission de défendre l'image du Paraguay à l'étranger. Ce qu'il fit, en louant la conduite du gouvernement paraguayen dans l'affaire de la Nouvelle-Bordeaux, dans *La Tribuna* de Buenos Aires. Les articles de *La Tribuna* furent reproduits dans l'*Eco del Paraguay* dans ses numéros du 13 mars, du 20 mars et du 1<sup>er</sup> mai 1856, (information communiquée par l'historien Alberto Duarte de Vargas).

travaux agricoles remplissaient les lettres destinées à Son Excellence. L'autorité du père de famille était absolue sur son foyer. Don Carlos, dans une certaine mesure, était le père de famille suprême qui avait étendu son autorité paternelle sur l'ensemble du pays, comme le souligne Juan F. Pérez Acosta dans un livre un peu confus mais précieux<sup>1</sup>. L'exercice de ce paternalisme d'État se vérifie dans les courriers que les pouvoirs locaux adressaient directement au président López. Comme l'illustre en creux cette réponse présidentielle à une demande antérieure du juge de paix Luis Caminos, à propos du mariage de deux habitants de la Nouvelle-Bordeaux, Jean Degus et Anne Chevrier :

“À la demande que le juge de paix de la Colonie de la Nouvelle-Bordeaux a adressée au Gouvernement à la date du 21 courant, sur le cas de ce que se sont présentés devant lui les colons Jean Degus et Anne Chevrier, venus lui exposer leur volonté de se marier, résultant qu'ils sont parents au second degré, le décret suivant a été pris :

Dans le cas de cette demande, les prétendants feront les démarches devant l'autorité ecclésiastique, afin d'obtenir la dispense d'empêchement pour les raisons évoquées. Ils l'obtiendront gratuitement, pouvant adresser d'office la procédure à Sa Sainteté le Vicaire Général qui s'en chargera, vers laquelle viendront avec cet arrêt les prétendants empêchés auxquels se réfère le juge de paix de la Colonie de la Nouvelle-Bordeaux [...]

Asunción, 22 octobre 1855. López”<sup>2</sup>.

Cependant, le paternalisme de gouvernement de don Carlos, présent dans le décret du 15 juillet 1855, n'était pas suffisant pour empêcher les fugues. De nouveaux fugitifs disparurent dans les fourrés, ou se noyèrent dans les lagunes du Chaco. D'autres furent capturés et punis par les juges. Certains furent en particulier condamnés au confinement dans différentes localités du pays<sup>3</sup>. Pour couper le mal à la racine, le président López émit un décret plus sévère, le 27 septembre, contre celui “qui sera surpris au-delà des patrouilles de gardes en train de fuir ; ou en train de conseiller à d'autres colons de fuir” ; le colon reconnu coupable de l'une de

---

1. Juan F. Pérez Acosta, *Carlos Antonio López. Obrero máximo*, Asunción, Guaranía, 1948.

2. ANA. Section *Nueva Encuadernación*, volume 2743. Collection Doroteo Bareiro, Section Carlos Antonio López, p. 2541.

3. *L'Eco del Paraguay* n° 54, 20 mars 1856.

ces infractions étant “châtié avec la plus grande sévérité, et jusqu’à la peine de mort, selon les circonstances”<sup>1</sup>.

Le comte de Brayer fit part de l’inquiétude qu’il avait ressentie et exprima son désaccord dès qu’il prit connaissance de cette mesure de rigueur. Le président López ne lui apportant pas de réponse satisfaisante, il livra sa profonde irritation au comte Colonna Walewsky, son ministre des Affaires étrangères à Paris : “Je crois de mon devoir, M. le Comte, de dire à Votre Excellence qu’il est impossible à un simple Consul d’en imposer aujourd’hui à un gouvernement aussi ignorant, aussi arbitraire, et aussi mal disposé pour les étrangers que l’est celui du Paraguay”. Cette dépêche, datée du 10 octobre 1855, a marqué la fin d’une époque de paisible coexistence au cours de laquelle le diplomate français et le président paraguayen s’étaient abstenus d’attiser leurs différends et de les rendre publics. Ce référant au décret du 27 septembre, le président López déclara devant le Congrès en 1857 :

“Le Gouvernement a admonesté les colons, les prévenant des risques auxquels ils s’exposaient en quittant la Colonie, et il en vint à instruire des procès de déserteurs, qui seraient ensuite châtiés avec sévérité, pouvant aller dans les cas requis jusqu’à la peine de mort, en vertu des lois de la République qui punit les déserteurs et les fugitifs des villes nouvelles. Eux, malgré cette disposition, qui leur a été présentée en assemblée, tentèrent de désertir plus de quatre fois en fuyant par le désert<sup>2</sup>, et le Gouvernement toujours indulgent, loin de faire appliquer le moindre châtement corporel, s’est limité à confiner les déserteurs dans les départements éloignés, les assignant à travailler la terre, et en les pourvoyant en vivres et en moyens pour travailler, leur permettant également de se placer librement chez de riches voisins, mais tout fut vain”<sup>3</sup>.

Don Carlos, comme l’a rapporté Ildefonso Bermejo qui ne l’appréciait guère, exerçait certes un pouvoir absolu, mais n’était pas un tyran sanguinaire. Il émettait des décrets terribles afin d’obtenir l’obéissance de ses compatriotes par la peur, pensant qu’il ne lui serait pas nécessaire de faire appliquer les textes. Mais

---

1. Archives Nationales d’Asunción. Section Historique, volume 15, n° 29. *El Semanario* n° 124, 29 septembre 1855 [cf. annexe IV].

2. Il s’agit du Chaco.

3. *Mensajes de Carlos Antonio López*, p. 187. Pour se déplacer au Paraguay, sous le régime des López, un passeport intérieur était nécessaire. Les Archives Nationales d’Asunción en conservent de nombreux exemplaires (ANA SH 320, 17).

la terreur a ses limites. En ce qui concerne les habitants de la Nouvelle-Bordeaux, tout semble indiquer que les mesures d'intimidation prises par Carlos Antonio López les décidèrent à abandonner la colonie. Ce qu'ils firent pratiquement tous, lorsque le gouvernement céda face à leur agitation.

Le décret du 27 septembre [annexe IV] dit beaucoup sur le système politique paraguayen de cette époque<sup>1</sup>. Celui-ci, fondé sur la loi du 13 mars 1844 - loi dite d'administration politique de l'État, dénommée également constitution de 1844 -, ne reconnaissait ni les droits du citoyen, ni la séparation des pouvoirs. En rédigeant lui-même les décrets, avec un style très singulier, le président López exerçait simultanément le pouvoir du juge suprême et celui du législateur. En effet, le décret du 27 septembre est tout à la fois une loi et une décision de justice. Autrement dit, un seul texte décide de plusieurs causes. Le décret commence par traiter de l'affaire d'une vingtaine d'hommes et de femmes qui avaient tenté de s'échapper. Puis, l'accusation est étendue au prêtre du lieu et à cinq autres colons. Ensuite, la sentence du 27 décide de rayer du registre de la Nouvelle-Bordeaux tous les accusés. Dans une résolution qui a suivi le décret, dix-huit d'entre eux, dont trois femmes, ont été condamnés au confinement dans des agglomérations de l'intérieur : quatre à Rosario, cinq à Concepción, trois à Villarrica, trois à Caapucú, deux à Yaguarón et un à Itauguá. Le prêtre français, Pierre Alègre, fut expulsé du pays pour son attitude subversive. Enfin, deux autres Français précédemment incarcérés pour avoir commis d'autres infractions demeurèrent en prison à Asunción. Le décret n'en reste pas là. Il définit le délit de fuite pour les habitants de la colonie, et se termine par l'exposé des peines qui seront prononcées à l'avenir dans des affaires similaires, la peine de mort étant déclarée châtiment suprême en cas de désertion. Bien qu'il s'agisse d'une question de justice, le texte est signé par le président Carlos Antonio López et par son ministre, José Falcón<sup>2</sup>.

Ce texte n'a pas empêché les fugues. Il a surtout altéré l'image internationale du Paraguay. *L'Eco del Paraguay* en fait état dans son édition du 15 novembre dans laquelle, tout en prenant la

---

1. Le dossier complet de cette affaire est conservé aux Archives Nationales d'Asunción, Section Civile et Judiciaire, volume 1466, n° 1, pages 1 à 55.

2. ANA. SH 15, 29.

défense du pays et en commentant la presse étrangère, il cite un article publié dans *El Uruguay* de Buenos Aires :

“Ces pauvres gens venus d’Europe pensaient qu’ils seraient traités au Paraguay en hommes libres, comme il est coutume de le faire à Buenos Aires et à Montevideo pour la grande immigration étrangère. [...] Mais quelle fut l’amère surprise de ces malheureux à la découverte du régime de bagnard auquel ils étaient soumis, et de se trouver dans l’impossibilité absolue de pouvoir se dédier à une quelconque affaire ou profession lucrative dans le vrai pays paraguayen, mais [d’être envoyé] dans le Chaco incertain”<sup>1</sup>.

Tous les efforts déployés par Bermejo n’ont pas suffi à redorer l’image du Paraguay. Elle continua de s’assombrir lorsque, les colons Antoine Boure, Daniel Bartolomé, Domingo Bajou, Jacques Lajous et Paul Larcade, capturés tandis qu’ils tentaient de fuir, furent condamnés à la peine de mort. Certes, ils furent ensuite graciés par le président López, ainsi que le rapporte l’*Eco del Paraguay* du 29 novembre 1855<sup>2</sup>. Dans cette même édition, le journal critique sévèrement le consul de France Lucien de Brayer, qui “au lieu de solliciter la clémence du président de la République en faveur de ces pauvres diables”, s’est refusé à assister aux célébrations du 4 novembre, prétextant qu’il ne pouvait le faire dès lors que plusieurs de ses compatriotes “se trouvaient exposés à une sentence de mort” [annexe V].

---

1. Ce ne furent pas les seules critiques formulées depuis l’étranger à l’encontre des mesures prises par López. “Les incidents avec les Français du Paraguay furent connus dans le reste du monde ; les journaux de France, d’Argentine, d’Uruguay, traitèrent de cette affaire. En général ils dénoncèrent le Gouvernement paraguayen et prirent la défense des colons”. Peter Schmitt, *Paraguay y Europa, op. cit.*, p. 109.

2. “V. E. les prisonniers de la Nouvelle-Bordeaux profondément repentis de la faute qu’ils ont commise, reconnaissent leur culpabilité, qu’ils méritent toute la sévérité de la justice de V. E., et que tout châtiment sera léger, V. E. ! Ils se prosternent devant V. E. pour implorer le pardon d’une telle offense, qui a contrit le cœur de V. E., qui a toujours donné tant de signes d’amour à ces pauvres Français que de si loin V. E. a appelés pour faire leur bonheur. Si V. E. juge qu’un acte de justice de grande sévérité est nécessaire pour maintenir l’ordre dans la Colonie, nous nous inclinons ; mais si notre sincère repentir peut satisfaire la justice de V. E., nous implorons la grâce aux pieds de V. E.”.

#### 4. La crise franco-paraguayenne

Le 4 novembre était le jour de Saint Charles et l'anniversaire du président. En 1855, la fête coïncidait avec l'inauguration du théâtre national<sup>1</sup>. L'absence motivée du comte de Brayer durant les festivités était un manquement à la "solennité" de l'événement, et comme tel une offense envers don Carlos. Le consul de France, pour sa part, fut fâché par les articles de l'*Eco*, qui le 29 novembre réserva un large espace à l'expression d'une opinion très critique à son égard. Par ailleurs, l'hebdomadaire publia le 13 décembre une lettre officielle qu'il avait adressée le mois précédent au ministre paraguayen des Relations extérieures, Nicolás Vázquez :

"J'ai été informé qu'un colon français de la Nouvelle-Bordeaux, le dénommé Jean Lubin, qui vivait avec ceux qui le 14 de ce mois ont déserté la Colonie, est détenu avec des doubles fers aux pieds. Son crime consiste dans le fait qu'il n'a pas dénoncé aux autorités les intentions de ses compagnons, et pour châtement, ou peut être pour lui arracher de nouvelles déclarations, on emploie contre cet homme des tourments qui me sont pénibles à rapporter, mais qui sont malheureusement véridiques. On lui plonge la tête plusieurs fois par jour dans un seau d'eau, jusqu'à ce qu'il perde connaissance"<sup>2</sup>.

Nicolás Vázquez répondit en qualifiant la note du consul comme "non conforme à la vérité avec laquelle V. E. [le consul] doit se présenter devant le Gouvernement Suprême de la République". Il nia que les autorités de la Nouvelle-Bordeaux aient torturé Jean Lubin. Il avait seulement été entravé par des doubles fers aux pieds pour avoir fait preuve de "la plus grande insolence et d'audace". Le ministre conclut sa note en formulant le souhait qu'à l'avenir le consul "prenne le temps de la réflexion avant d'adresser ses réclamations", et qu'il "évite de se presser pour importuner le Gouvernement de la République avec des plaintes infondées". La publication de ce courrier était contraire aux règles de la diplomatie admises en Occident. Mais, au Paraguay, depuis qu'une presse

---

1. Il s'agit aujourd'hui du théâtre municipal d'Asunción, l'édifice actuel ayant subi de nombreuses transformations depuis l'époque des López.

2. Lettre du comte de Brayer, consul de France à l'Assomption, au ministre des Relations extérieures de la République du Paraguay, 22 novembre 1855.